



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du mercredi 15 mai 2019
à 12 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Ouverture de la séance

10.02 Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Mot du maire et des élu(e)s

10.03 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 15 mai 2019, 12 h

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Période de questions des citoyens

20 – Affaires contractuelles

20.01 Contrat de services professionnels

CA Direction de la culture, des loisirs et du développement social - 1190465001

Octroyer à la firme Nadeau Nadeau Blondin architectes inc. un contrat de gré à gré pour des services professionnels en architecture pour la réfection et le réaménagement du chalet et de son pourtour au parc Pratt situé au 1801, avenue Lajoie à Outremont, pour un montant de 68 065,20 \$ (incluant les taxes) - Autoriser un budget de contingences de 3 500 \$ (incluant les taxes) - Autoriser une dépense totale maximale de 93 253,60 \$ (incluant les taxes) - Dépense provenant du PTI

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs, du greffe et relations avec les citoyens

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 6
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1190465001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Octroyer à la firme Nadeau Nadeau Blondin architectes inc. un contrat de gré à gré pour des services professionnels en architecture pour la réfection et le réaménagement du chalet et de son pourtour au parc Pratt situé au 1801 avenue Lajoie à Outremont pour un montant de 68 065.20 \$ (incluant les taxes), autoriser un budget de contingences 3 500\$ (incluant les taxes) et autoriser une dépense maximale de 93 253.60\$- Dépense provenant du PTI

Il est recommandé:

D'OCTROYER à la firme Nadeau Nadeau Blondin architectes inc. un contrat de gré à gré pour des services professionnels en architecture pour la réfection et le réaménagement du chalet et de son pourtour au parc Pratt situé au 1801 avenue Lajoie à Outremont pour un montant de 68 065.20 \$ (incluant les taxes);

D'AUTORISER une dépense de 3 500,00 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'AUTORISER une dépense maximale de 93 253.60 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture pour la réfection et le réaménagement du chalet et de son pourtour au parc Pratt;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-05-13 14:08

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1190465001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Octroyer à la firme Nadeau Nadeau Blondin architectes inc. un contrat de gré à gré pour des services professionnels en architecture pour la réfection et le réaménagement du chalet et de son pourtour au parc Pratt situé au 1801 avenue Lajoie à Outremont pour un montant de 68 065.20 \$ (incluant les taxes), autoriser un budget de contingences 3 500\$ (incluant les taxes) et autoriser une dépense maximale de 93 253.60\$- Dépense provenant du PTI

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme de réfection et verdissement des parcs locaux de la ville de Montréal, l'arrondissement d'Outremont a ciblé la réfection et le réaménagement du chalet et de son pourtour au parc Pratt pour l'année 2019.

Des travaux de réfection de l'enveloppe du bâtiment du chalet incluent entre autres : la maçonnerie, les portes et fenêtres, les boiseries et la toiture.

Des travaux de mise aux normes pour l'accessibilité universelle du chalet et des installations sanitaires sont planifiés.

Le pourtour du chalet bénéficiera de l'ajout d'une terrasse, de gradins et d'une scène extérieure, d'aires de pique-nique, de supports à vélos de mobilier et d'éclairage.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à accorder un contrat de services professionnels en architecture pour la réfection et le réaménagement du chalet et de son pourtour au parc Pratt.

Le mandataire aura comme mission de prendre en charge la fourniture des services professionnels en architecture pour la phase de conception, estimation des coûts de construction et pour le suivi des travaux de construction. L'architecte coordonnera le travail d'une firme de génie (externe à ce mandat) lorsque certains travaux le requièrent.

De façon non limitative, les services professionnels prévus aux documents d'appel d'offres se résument ainsi :

-Études préparatoires, relevés, réunions, esquisses, plans et devis, estimé du coût des travaux, surveillance des travaux, gestion des travaux (chantier).

JUSTIFICATION

La vétusté des installations et de l'enveloppe du chalet requiert des interventions importantes à court terme.

Une demande de prix a été faite auprès d'une seule firme conformément aux articles 33 et 34 du Règlement du Conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'architecte a présenté une offre de services au montant de 59 200\$ (excluant les taxes). Il est recommandé d'octroyer le contrat à Nadeau Nadeau Blondin architectes inc. au montant de 68 065.20\$ (incluant les taxes).

Il est recommandé d'autoriser un budget de contingences de 3 500.00\$ (incluant les taxes) pour ce mandat.

Le montant des honoraires de l'architecte est basé sur un estimé des travaux. Il s'agit d'honoraires à pourcentage qui seront ajustés en fonction du coût réel des travaux. À cette fin, une autorisation de dépense d'un montant supérieur est prévue. La dépense maximale est de 93 253.60\$ incluant les taxes, les contingences, et les ajustements d'honoraires.

Voir l'intervention financière pour les imputations budgétaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La conception du projet tiendra compte le plus possible des principes du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt des documents livrables : 12 juillet 2019

Appel d'offres pour réalisation des travaux : 8 août 2019

Ouverture des soumissions pour travaux : 27 août 2019

Octroi du contrat des travaux : 3 septembre 2019

Période des travaux : mi-septembre à mi-décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent sommaire décisionnel est conforme aux articles 33 et 34 du Règlement du Conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Jonathan ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain FISET
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-05-09

Anne-Marie POITRAS
Directrice par intérim